

INTRODUCTION

L'important ouvrage dont nous nous occupons ici est connu, dans la pratique, sous le nom de : المعيار المغرب والجامع المغرب عن فتاوى اهل افريقية والاندلس والمغرب للونشريسي « La Pierre de touche extraordinaire et le Recueil qui expose clairement les *Fétwas* (consultations juridiques) des docteurs d'Ifrîqyya, de l'Andalousie et du Maghreb, par Al-Wanscharisî¹. »

*
* *

L'AUTEUR

Abou-l-'Abbâs Aḥmad ibn Yaḥyâ ibn Mouḥammad ibn 'Abd-al-Wâhid ibn 'Alî Al-Wanscharisî était, comme l'indique son ethnique, originaire de Wanscharis. Ce village,

1. Notre ouvrage porte : المعيار المغرب, mais nous aimons mieux lire avec M. Brockelmann (*Geschichte der Arabischen Litteratur*, t. II, p. 248) : المعيار المغرب, à cause de la particule عن qui se construit plus naturellement, dans le second membre de la phrase, avec « al mou'rib ». المغرب.

d'après les biographes de notre auteur, est situé dans la province de Bougie, entre Bâdja et Constantine ¹.

Les auteurs ne sont guère d'accord sur l'orthographe du nom de cette ville; il en est qui écrivent Wanscharisch ou Wânschâris, comme, par exemple, al-Maqqari dans le livre intitulé: *Nafh-at-Tib, etc.* ². Il naquit à Tilmisân (Tlemcen) en 834 de l'hégire (1430-1 de notre ère), en l'année où le trône de cette ville venait d'être occupé par le sultan Aboû-l-'Abbâs Aḥmad, fils du sultan Aboû Hammoû-Moûsâ. C'est là qu'il fit ses premières études sous la direction de maîtres justement renommés, tels que le jurisconsulte, l'imâm Qâsim al-'Ouqbâni; son fils Ibrâhîm et son petit-fils Mouḥammad ibn Aḥmad ibn Qâsim. Il suivit aussi les doctes leçons de l'imâm Ibn al-'Abbâs, du schaikh Aboû Abd-Allâh al-Djallâb et de l'imâm et prédicateur Al-Kafîf ibn Marzoûq.

Une affaire désagréable le força à quitter son pays natal. On prétend que les officiers de la couronne saccagèrent sa maison et la livrèrent au pillage ³. Al-Wanscharîsî arriva à Fâs, selon Sidi Aḥmad Bâbâ ⁴, au mois de Mouḥarram 874 (1469 de J.-C.); il était alors âgé de quarante ans. Sa renommée l'y avait devancé, et là il fut reçu avec tous les égards dus à un savant de son mérite. Ses biographes ne tarissent pas d'éloges sur l'étendue de son savoir et la variété de ses connaissances. « C'était, dit l'un d'eux, un schaikh, un imâm très savant, très docte, un auteur de la plus grande envergure. C'était un jurisconsulte parfait, éminent, une mer débordée, un astre brillant, un argu-

1. MM. Brockelmann (*op. cit.*, p. 248) et René Basset (*Giornale della Società asiatica italiana*, vol. X, p. 48) lisent: *Wanscharischî*. « Ouancharis ou Ouarensanis ou Ouarensis, dit Élisée Reclus (t. XI, *Afrique septentrionale*, 2^e partie, pp. 313, 317), est un massif qui continue la chaîne des Beni-Chougran. Son nom signifie, en berbère: « Rien de plus haut » (Lambert). »

2. BROCKELMANN, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, t. II, p. 296.

3. L'abbé BARGÈS, *Complément de l'histoire des Beni-Zeyân*, etc., p. 420.

4. *Kifâyat-al-Mouḥtâdj bimâ laisa fid-Dîbâdj*.

ment que les Maghrébins pouvaient opposer victorieusement à tous les savants des autres pays. » Sa réputation était telle que, passant un jour devant le schaikh Ibn Ghâzi († 1513), celui-ci dit aux jurisconsultes qui étaient auprès de lui : « Certes si un homme faisait serment de répudier sa femme, si Aboû-I-'Abbâs Al-Wanscharisi n'a pas embrassé toute la doctrine de Mâlik, dans tous ses détails, il faudrait décider que ce serment est valable et que la femme ne serait point répudiée : la science d'Aboû-I-'Abbâs est capable de cela. »

De même que son savoir, sa piété était exemplaire, sa modestie très grande. Il assistait, à Fâs, au cours du Qâdî Al-Miknâsi; mais il se retira bientôt dans sa bibliothèque pour composer son chef-d'œuvre, le *Mi'yâr*.

L'Imâm Al-Mandjoûr († 1543), dans la *Fahrâsa*, ajoute, sur la période de sa vie passée à Fâs, les détails suivants : « Al-Wanscharisi se voua à l'enseignement de la *Moudawwana*¹ et des *Fouroû'* (les branches du droit) d'Ibn Al-Hâdjib². Il était versé dans tous les genres de connaissances et, qu'il parlât ou qu'il écrivît, son style était d'une pureté impeccable. Telle était sa correction que plus d'une fois ses auditeurs se disaient entre eux : « Si Sîbawayhi³ assistait à ses leçons, il apprendrait de sa bouche les règles de la grammaire. » Il eut des disciples célèbres, entre autres son propre fils, 'Abd-al-Wâhid, qui succéda à son père dans les fonctions d'imâm et de moufti ; il obtint même la dignité de Schaikh al-Djamâ'a, ou président de la commu-

1. Recueil qui renferme des décisions de divers jurisconsultes de la première époque du droit. On l'attribue généralement à Sahnoun, Qâdî de Qairouan, qui l'a révisé, d'après les indications de l'auteur lui-même, 'Abd ar-Rahmân ibn al-Qâsim (719-806).

2. Fameux jurisconsulte né dans le Şa'id (Haute-Égypte), en 570 ; mort au Caire en 646 de l'hégire.

3. Sibawayhi, prononcé à la persane Siboûyeh, le plus célèbre des grammairiens arabes. Le texte arabe de son ouvrage a été publié par M. Hartwig Derembourg, 2 vol., Paris, 1881-1889. Traduction allemande, par M. G. Jahn, Berlin, 1894-1900.

nauté ; mais il fut assassiné, selon Sidi Aḥmad Bâbâ, en l'année 955 de l'hégire¹. Parmi ses autres disciples, on peut citer : le jurisconsulte Aboû 'Ayyâd Al-Lamṭî, Yaḥyâ As-Soussi, Mouḥammad ibn 'Abd-al- Djabbâr, le Qâḍî al-Ghardîs ath-Thaghlabî, dont la riche bibliothèque avait fourni des matériaux abondants à notre auteur, pour la compilation de son *Mi'yâr*, principalement en ce qui concerne les *Fétwas* de la ville de Fâs et de l'Andalousie.

Les principaux ouvrages d'Al-Wanscharîsî sont :

1° *Kitâb al-Mi'yâr* (livre intitulé : la pierre de touche) dont nous parlerons, ci-après, en détails ;

2° Un commentaire en trois livres sur les *Fouroû'* (les branches du droit) d'Ibn Al-Ḥâdjib ;

3° *Ghouniat al-Mou'âsir wat-Tâlî fi-Scharḥ Wathâiq al-Faschtâlî* (le livre qui dispense d'autres à l'usage du contemporain et du successeur, ou commentaire sur les actes de Faschtâlî)² ;

4° *Al-Kitâb al-Fâiq fi-l-Aḥkâm wal-Wathâiq* (le livre excellent sur les jugements et les actes). Le bibliographe Ḥadji-Khalifa³ cite, sous le numéro 43282, un ouvrage qui paraît être le même que celui-ci ; il l'intitule : *Al-Min-hadj al Fâiq wal-manhal ar-Râiq fi Aḥkâm al-Wathâiq* (le meilleur chemin et l'aiguade limpide sur les règles relatives aux actes). C'est probablement une espèce de formulaire du notariat. Ḥadji-Khalifa dit qu'il est rangé en seize chapitres et qu'il a été composé par le jurisconsulte Aḥmad b. Yaḥya b. Mouḥammad at-Tilimsânî. Comme on le voit, il y a de très bonnes raisons pour l'identifier avec l'ouvrage mentionné ci-dessus sous le numéro 4 ;

1. Voy. BARGÈS, *op. cit.*, p. 422.

2. L'abbé Bargès a divisé, je ne sais pourquoi, ce titre en deux parties, et il en fait deux articles différents, rangés sous les numéros 3 et 4, comme deux ouvrages distincts. *Loc. cit.*

3. Ḥadji-Khalifa, édit. *Wustenfeld*, t. VI, p. 221.

5° *Îdhâh al-Masâlik fi Qawâ'id Madhhab Mâlik*¹ (éclaircissement des voies sur les bases du droit selon le rite de Mâlik). Comparez le manuscrit n° 975- 2° du catalogue de la Bibliothèque-musée d'Alger, par E. Fagnan ;

6° Un grand traité sur les questions controversées du droit ;

7° *Kitâb f-i-l Qawâ'id fil fiqh* (ouvrage traitant des principes du droit). Il se compose, d'après le biographe auquel nous empruntons ces renseignements, de plusieurs fascicules séparés ;

8° *Kitâb al-Fawâ'id al-Mouhimma* (le livre des utilités les plus importantes sur diverses questions) ;

9° *Kitâb f-i-l Wilâyât wa-Haqâiqiha* ; (ouvrage sur les Tutelles et leurs vrais principes) ;

10° *Kitâb Idhâat al-Halak* (livre de l'éclaircissement de ce qui est sombre). C'est un recueil de Fétwas des juriconsultes de Fâs ;

11° *Kitâb Dourar al-Qalâid* (livre intitulé : les perles des colliers, etc.). C'est un recueil des notes réunies par le Hâfîdh Aboû 'Abdallah Mouhammad ibn Aḥmad Al Maghribî sur l'ouvrage d'Ibn Al-Hâdjib. Al-Wanscharîsî y a ajouté ses propres observations ;

12° *Kitâb Al-Wâ'î li-masâil al-Aḥkâm wat-tadâ'î* (livre sur des questions relatives aux jugements et aux prétentions réciproques des plaideurs) ;

13° *Kitâb Tanbîh al-Hâdhiq an-Nadous 'alâ Qadâ man sawwâ baina Djâmi' al-Qarwîyyîn wal-Andalous* (livre intitulé : l'avertissement de l'intelligent, de l'homme sagace sur la décision de ceux qui mettent sur un pied d'égalité la mosquée des Qarwîyyîn et la mosquée des Andalous) ;

14° *Fahrâsa*, ou manuel de biographie.

1. Fondateur du rite malékite, Mâlik, fils d'Anas, naquit à Médine en 79 de l'hégire et y mourut en 179, sous le khalifat de Haroûn ar-Raschîd. Il est l'auteur du *Mouatṭa*, qui renferme tous les principes servant de base au rite.

Comme on le voit, les ouvrages d'Al-Wanscharîsi sont assez nombreux, et presque tous se rapportent à la science juridique. Nous n'en voyons pas beaucoup qui justifient la renommée de puriste dont il jouissait aux yeux de ses contemporains. Il est vrai que l'auteur¹ à qui nous avons emprunté ces renseignements, affirme « qu'il est impossible d'épuiser la biographie d'Al-Wanscharîsi, quels que soient les détails que l'on puisse atteindre ». Aussi est-il permis de croire que, parmi les nombreux auteurs qui ont écrit sa vie, il en est peut-être qui ont donné de ses ouvrages une liste beaucoup plus longue.

D'après Sidi Aḥmad Bâbâ aṣ-Ṣanhâdjî, auteur de *Kifâyat-al-Mouḥtâdj*, Al-Wanscharîsi mourut à Fâs, le 23 Ṣafar² de l'année 944 de l'hégire, ce qui correspond au 23 juin 1508 du calendrier grégorien. Il était alors âgé de près de quatre-vingts ans. Son tombeau est situé, au dire de personnes dignes de foi et qui habitent Fâs, à Koudyat-al-Barrâtil, au nord, tout près du tombeau où repose le saint Walî-Allâh Mouḥammad b. Mouḥammad b. 'Abbâd, en bordure de la route actuelle qui conduit à Bâb al-Fath (Porte de la Victoire), du côté de Bâb al-Ḥamrâ (Porte de la Rouge).

Tels sont les renseignements que nous avons pu réunir sur la vie de notre auteur. Une notice extraite, par M. Delpech³, d'un ouvrage biographique, intitulé *al-Boustân*, dont l'auteur est Mouḥammad b. Mouḥammad b. Aḥmad, dit Ibn Miryam, ne nous apprend absolument rien de nouveau sur la vie ou sur l'œuvre d'Al-Wanscharîsi. Elle ne renferme même pas la date de sa mort et, quant aux titres de ses ouvrages, on n'y rencontre que le premier mot de chacun d'eux. Enfin quelques-uns des rensei-

1. Aḥmad ibn Mouḥammad al-Mahdî ibn al-'Abbâs ibn Ṣâbir al-Bou'az-zâouf, en tête de l'édition lithographiée de notre exemplaire.

2. Au lieu de 23 ṣafar, l'abbé Bargès a lu mardi 20 ṣafar. V. *op. cit.*, p. 423. Cette date est également donnée par M. Basset, *loc. cit.*, p. 49, et par Al-Hafnaoui, t. I, p. 59.

3. DELPECH, *Revue Africaine*, t. XXVII, année 1883, p. 399.

gnements que nous donnons ici sont également rapportés dans l'ouvrage de Si Belkacem el-Hafnaoui ben Cheikh, *Biographies des savants musulmans de l'Algérie*, Fontana, Alger, 1907.

En tous cas, sans pousser plus loin les investigations, il est aisé de reconnaître que nous ne sommes point en présence d'un auteur sans mérite. L'estime où le tenaient ses contemporains, les éloges que lui prodiguent ses biographes, lui assurent un rang très honorable parmi les jurisconsultes du nord de l'Afrique, si nous n'avions pas pour garant de sa vaste science juridique, son chef-d'œuvre *Al-Mi'yâr*, dont il nous reste à parler.

*
* *

L'OEUVRE

Voici dans quels termes Al-Wanscharisî présente lui-même son ouvrage au lecteur : « Ceci est un livre que j'ai intitulé : « La Pierre de touche extraordinaire et le Recueil qui expose clairement les *fétwas* (consultations juridiques) des docteurs d'Ifrîqyya, de l'Andalousie et du Maghreb. » J'y ai réuni les réponses des contemporains et de leurs prédécesseurs, ainsi que tout ce dont il est malaisé de prendre connaissance dans ses sources ou de l'en extraire, à cause de sa dispersion ou de l'obscurité des passages où il se trouve. Je l'ai fait dans le désir d'en faire profiter le plus grand nombre et aussi pour doubler, de ce chef, ma rémunération de la part d'Allah. Les *fétwas* ont été rangées dans l'ordre des chapitres du droit, pour en rendre la lecture plus facile. Sauf de très rares exceptions, j'ai toujours donné le nom des jurisconsultes de qui émanent

les décisions rapportées. J'espère qu'Allah me récompensera, etc. »

Il est aisé de voir, par ce qui précède, que l'ouvrage dont il s'agit appartient à cette espèce de littérature qu'on appelait, en droit romain, *jus responsorum*, *jus prudentium*.

A défaut de code détaillé et méthodique, les Qâdîs musulmans recourent toujours à ces recueils de *cas juridiques*, où ils sont sûrs de trouver, sinon l'espèce même qu'ils ont à juger, du moins les éléments nécessaires pour rendre une décision par analogie.

Sous ce dernier rapport, l'ouvrage d'Al-Wanscharîsî est d'une utilité incontestable, vu l'abondance des matériaux qui s'y trouvent accumulés. Les questions les plus classiques du droit musulman y sont rapportées à côté des hypothèses les plus étranges. Les unes et les autres ont exercé la sagacité des juristes, dont les décisions sont consignées dans le *Mi'yâr*.

Cette abondance de renseignements est telle que certain critique¹, peu sympathique à Al-Wanscharîsî, en parlait ainsi : « Nous avons entendu dire à nos maîtres que les cas juridiques du *Mi'yâr* renferment du maigre et du gras, de l'argent et du fourrage de chameaux. » Mais des auteurs lui ont répondu que le but d'Al-Wanscharîsî a été moins de faire un choix judicieux des décisions les plus remarquables, les moins contestées, que de recueillir le plus grand nombre de matériaux.

L'édition lithographiée de Fâs se compose de onze volumes, divisés en douze tomes, formant un total de 4122 pages. Le premier volume est précédé d'une courte notice sur Al-Wanscharîsî par l'éditeur (al-Mouṣaḥḥiḥ), qui dit se nommer : Aḥmad ibn Mouḥammad Al-Maḥdî ibn Al-'Abbâs ibn Ṣâbir Al-Bou'azzâwî. Ses marges portent quel-

1. L'Imâm Al-Masnâwî, cité par le biographe de l'édition de Fâs.

ques corrections insignifiantes et, souvent, l'intitulé de la question exposée dans le texte. Enfin, chaque volume est précédé ou suivi d'une table des matières analytique, peu méthodique, et qui est loin de renseigner exactement sur tout le contenu de l'ouvrage.

En dehors de l'édition lithographiée de Fâs, il existe un exemplaire manuscrit à la Zâouïa d'El-Hamel, décrit par M. Basset ¹.

Enfin, la Bibliothèque-musée d'Alger possède, en manuscrit, la majeure partie du *Mi'yâr*. Les numéros 1338 à 1341 ² représentent les tomes II, IV, V et VI de l'ouvrage d'Al-Wanscharîsi. Le numéro 557 est un recueil d'extraits du même ouvrage.

Telle est, en résumé, l'encyclopédie juridique, dont nous avons entrepris de donner ci-après la substance, tantôt par analyse, tantôt par extraits *in extenso*, en respectant, autant que possible, le plan de l'auteur.

1. *Giornale della Societa asiatica italiana*, X, p. 48, n° 15.

2. *Catalogue des Manuscrits arabes de la Bibliothèque-Musée d'Alger*, par E. FAGNAN. — Voyez aussi le n° 183 du tome III du *Catalogue de la Bibliothèque Khédiviale du Caire*; les n°s 474⁵ et 537 du *Catalogue des Manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale de Madrid*; enfin le n° 5485 du *Catalogue des Manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale*.
